

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**N° 24-295**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu l'affaissement constaté sur le trottoir au droit du n° 8, faubourg de Belfort (RD 19) à Delle ;
- Vu les contrôles réalisés par Communauté de Communes du Sud Territoire pour les réseaux d'assainissement ;
- Vu la demande d'arrêté de la société Dodivers – 3, rue des Lilas – 25250 Blussans, mandatée par la CCST pour réaliser les travaux de réparation sur le réseau en question ;
- Vu l'arrêté n° 24-280 du 30 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT**

- La modification de la période d'intervention en raison de contraintes techniques ;
- qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société Dodivers ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La période de réalisation des travaux citée dans l'article 2 de l'arrêté n° 24-280 du 30 septembre 2024 est modifiée comme suit : du 07 au 25 octobre 2024.

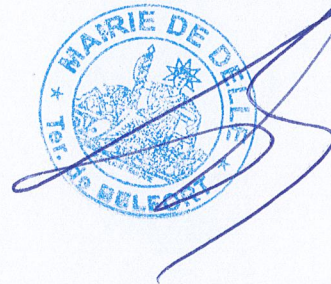
L'ensemble des restrictions de circulation et de stationnement définies dans les articles 3 à 7 du même arrêté entrent en vigueur pendant cette période.

**ARTICLE 2 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Directeur de la société Dodivers ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service assainissement.

A Delle, le 11 octobre 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 11/10/2024.  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.